



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la convocation :	08/12/2020
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	20h00
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Bruno ROVELLI, Adjoint M Éric AUBERT M Cyril BLANC M Mikaël CALVI M Maurice FORNO Mme Claire MIRAS M Pascal REYNIER M Claude SUZAN
Absent(es) excusé(es) :	M André BONNEFOY Mme Emilie CARBONNET
Absent(es) :	
Pouvoir(s) :	M André BONNEFOY à M Maurice FORNO Mme Emilie CARBONNET à Mme Claire MIRAS
Secrétaire de Séance :	M Claude SUZAN
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	09
Conseillers votants :	11

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 20 octobre 2020 et le 15 décembre 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020
3	Décision modificative n° 03 - Atténuation de produits
4	Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel, compte 9 membres présents et recueille les pouvoirs.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Monsieur Claude SUZAN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du 22 octobre 2020, aucune remarque n'étant formulée.

.../...

Décisions prises par le Maire entre le 20 octobre 2020 et le 15 décembre 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° DECM202019 en date du 26 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

- **Décision n° DEMA202010 du 14/12/2020** pour acceptation du devis n° 19023011 établi le 11 décembre 2020 par la société MIDITRACAGE, sise 315 Chemin des Grandes terres à Apt 84400, pour un montant de 277,37 € TTC concernant un complément de plaques de numéros de bâtiment dans le cadre de l'opération d'adressage communal

**Le Conseil Municipal,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

3 Décision modificative n° 03 BP 2020 - Atténuation de produits

Monsieur le Maire expose que les crédits inscrits au budget 2020, s'élevaient à 4 248,00 € à l'article 739211 et à 50,00 € à l'article 739223 ; soit un total de 4 298,00 € au Chapitre 014 - Atténuation de produits.

Il explique que le prélèvement du fond de péréquation intercommunal s'est finalement élevé à 142,00 € au lieu des 50,00 € prévus à l'article 739223. De ce fait, il manque 92,00 € pour mandater la totalité de la dotation de solidarité communautaire à la CCVS à l'article 739211.

Il propose aux membres du Conseil municipal de procéder à un virement de crédits et de voter la décision modificative n° 03 qui s'articule ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERTURE	REDUCTION	OUVERTURE	REDUCTION
Chapitre 022 Dépenses imprévues		92,00 €		
Chapitre 014 Article 739223	92,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	92,00 €	92,00 €	0,00 €	0,00 €
EQUILIBRE FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	

**Le Conseil Municipal
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 03 telle que détaillée ci-dessus ;

AUTORISE les ouvertures, réductions ou virements de crédits correspondants.

4 Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que le porteur du projet de parc photovoltaïque, actuellement à l'étude sur des terrains privés situés sur la commune, propose d'effectuer prochainement une présentation de ce projet aux membres du Conseil municipal.

.../...

- Monsieur Eric AUBERT demande, compte tenu du report du repas de fin d'année des séniors face au contexte sanitaire actuel, si la municipalité ne pourrait pas revenir à une distribution de colis de Noël. Les membres du Conseil en débattent et Monsieur le Maire conclut que ce repas, même s'il a lieu plus tard, est plus apprécié de nos séniors car c'est un moyen pour tous de se rencontrer et de partager un moment convivial.
- Monsieur Mikaël CALVI demande si la pose des numéros de bâtiments n'a pas généré de remarques ou si l'agent technique ne s'est pas heurté à des réticences de la part des administrés. Monsieur le Maire répond que certains administrés ont demandé des précisions sur le plan d'adressage mais qu'aucune réclamation n'a été exprimée.
- Monsieur le Maire rend compte de la participation de la population à l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune qui s'est clôturée le 14 décembre. La grande majorité des personnes qui se sont exprimées est favorable au projet et encourage la commune à poursuivre les aménagements prévus dans le PLU. Le commissaire enquêteur remettra son rapport prochainement.
- Monsieur Mikaël CALVI informe que Madame Marie AUBERT, Présidente du Comité des Fêtes, présentera le programme des festivités 2021 aux élus lors d'une prochaine séance si le contexte sanitaire le permet. Monsieur le Maire félicite l'initiative de maintenir la distribution des chocolats de Noël aux enfants malgré le contexte. Il exprime sa reconnaissance à tous les bénévoles des associations qui, même en temps de crise, œuvrent pour le village.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h00

Fait à Saint-Trinit,
Le 17/12/2020

Le Secrétaire de séance,
Claude SUZAN

Le Maire,
Michel ARCHANGE

